

# Le premier volet de la stratégie nationale biodiversité 2030 dévoilé

Le Vendredi 18 mars 2022

Bérandère Abba, secrétaire d'État chargée de la Biodiversité, a détaillé le premier volet pré COP 15 de la stratégie nationale biodiversité 2030. Cette stratégie a pour objectif d'inverser la trajectoire du déclin de la biodiversité et de susciter des changements en profondeur afin de réduire les pressions sur la biodiversité et de restaurer les écosystèmes. Elle constitue l'engagement de la France vis-à-vis du cadre mondial pour la biodiversité qui se négociera lors de la COP 15 en Chine cette année.

Ce premier volet est le fruit d'une vision collective et de 18 mois de concertation et de consultations avec les acteurs des territoires de métropole et d'outre-mer, les élus, les experts, les scientifiques, les usagers et associations, les instances représentatives, les services publics et les opérateurs. Une consultation du public a également été menée pour nourrir le texte, conduisant à plus de 4 000 contributions au total.

Cette stratégie s'articule autour de plusieurs ambitions :

- Rechercher la sobriété dans l'usage des ressources naturelles, qui vont devenir plus rares ;
- Privilégier les synergies et la cohérence des actions, que ce soit au niveau de la conduite des politiques publiques et des partenariats avec le secteur privé, mais aussi des échelles d'intervention, qu'elles soient locales, nationales ou internationales ;
- Être opérationnelle et susciter une mobilisation concrète en accompagnant les changements transformateurs nécessaires à la transition écologique.

---

## Les trois premiers axes de la stratégie

- **Protéger et restaurer la nature** : protéger les écosystèmes, les espèces stratégiques, lutter contre les espèces exotiques envahissantes, déployer des aires protégées sur 30 % de notre territoire incluant 10 % de protection forte, etc. ;
- **Accompagner la transition écologique des activités humaines les plus néfastes** : limiter les pollutions des sols, de l'eau et des milieux marins, réduire l'artificialisation des sols, stopper l'étalement urbain, promouvoir les solutions fondées sur la nature, etc. ;

- **Soutenir l'évolution d'une société plus en harmonie avec l'environnement** : protéger notre santé, former et sensibiliser, développer les partenariats avec le secteur privé, soutenir la jeunesse, etc.

La stratégie propose également un cadre et des moyens pour atteindre ses objectifs. Elle disposera d'une gouvernance interministérielle, au plus haut niveau, qui permette de mobiliser toutes les politiques publiques. Par ailleurs, pour la première fois, la stratégie est accompagnée de cibles et d'indicateurs qui permettront de suivre sa mise en œuvre et d'identifier les inflexions à y apporter, avec l'ensemble des acteurs.

La 15e Conférence des parties de la convention internationale sur la diversité biologique (COP15), qui définira le nouveau cadre mondial sur la protection de la biodiversité (<https://biodiversite.gouv.fr/actualite/vers-le-nouveau-cadre-mondial-pour-la-biodiversite>), à l'automne 2022, conduira à une mise à jour de cette stratégie nationale pour aligner les enjeux et engagements internationaux et nationaux. La France est particulièrement engagée pour que cette COP biodiversité soit ce que la COP 21 a été au climat : un moment fédérateur et fondateur de la mobilisation internationale.

---

## Des actions concrètes mises en place dès 2022

Sans attendre, différentes actions nouvelles pour la métropole et les outre-mer débiteront dès cette année 2022, avec des financements associés, telles que :

- 500 opérations « coup de poing » d'ici 2025 pour lutter contre les espèces exotiques envahissantes (<https://biodiversite.gouv.fr/actualite/un-plan-pour-prevenir-lintroduction-et-la-propagation-despeces-exotiques-envahissantes>) ;
- Des opérations de restauration des continuités écologiques les plus dégradées ;
- La préservation des milieux humides avec l'adoption du 4e plan national (<https://biodiversite.gouv.fr/actualite/un-nouveau-plan-national-en-faveur-de-la-protection-des-milieux-humides>), qui vise notamment à restaurer 50 000 hectares de zones humides d'ici 2026, la production d'une cartographie et l'accompagnement de 18 sites emblématiques pour la conservation de ces écosystèmes avec l'objectif de création d'un parc national ;
- La réhabilitation de 55 décharges littorales menacées par l'érosion côtière (<https://biodiversite.gouv.fr/actualite/les-avancees-pour-la-biodiversite-au-one-ocean-summit>), d'ici 2030, dont 3 en 2022 ;
- La mobilisation et le soutien à la jeunesse par le déploiement de 1000 aires éducatives, à horizon 2025, ou la proposition en 2022 de 1000 services civiques dans les domaines de la nature (<https://www.ecologie.gouv.fr/jeunes-nature-experiences-signature-convention-cadre-au-salon-international-lagriculture>).

Enfin cette stratégie reposera sur un dispositif fiscal et financier agile, sur la base des conclusions en 2022 d'une mission d'inspection.

 [Stratégie nationale Biodiversité 2030 - premier volet \(PDF - 13.86 Mo\)](#)

LES NOUVELLES  
DE L'ÉCOLOGIE



Inscrivez-vous pour recevoir la  
lettre d'information du ministère

S'INSCRIRE

## Sur le même thème

**Bérangère Abba lance la plateforme d'observation et de lutte contre la déforestation importée**

**Protection des espaces forestiers : Elisabeth Borne se rendra en Haute-Marne (52) et en Côte-d'Or (21) le jeudi 23 janvier 2020**